



FFvolley
Ligue Auvergne
Rhône-Alpes

Déclinaison des décisions sanitaires pour le volley au 1^{er} mars

**PARTOUT ET
POUR TOUS**

Respect OBLIGATOIRE du couvre-feu 18h / 6h

Compétitions interdites sauf pour les professionnels

Pratique en salle interdite

Pratique sportive dans l'espace public (parcs, plages ...) dans le respect des protocoles obligatoires

Personnes mineures	Pratique auto-organisée sans contact	AUTORISEE pour 6 personnes maximum
	Pratique encadrée sans contact	AUTORISEE sans limitation du nombre de pratiquants
Personnes majeures	Pratique auto-organisée sans contact	AUTORISEE pour 6 personnes maximum du même foyer
	Pratique encadrée sans contact	AUTORISEE pour 6 personnes maximum encadrement inclus
Pratique sportive dans les équipements sportifs EXTERIEURS (ERP comme stades, complexes sportifs ...) dans le respect des protocoles obligatoires		
Personnes mineures	Pratique encadrée sans contact	AUTORISEE sans limitation du nombre de pratiquants
Personnes majeures	Pratique auto-organisée sans contact	
	Pratique encadrées sans contact	